

Vous souhaitez vivre pleinement votre vie, faire des projets et préparer l'avenir en toute confiance.

Notre métier est de vous proposer les solutions qui vous protègent, vous, votre famille, vos biens, votre patrimoine :

ASSURANCE AUTO, MOTO & HABITATION

SANTÉ & PRÉVOYANCE

ÉPARGNE, RETRAITE & PLACEMENTS

BANQUE & CRÉDITS

ASSURANCE LOISIRS & SERVICES

PROTECTION JURIDIQUE

www.axa.fr

réf. 1 50 300 05 2008 - AG - Crédit photo : Photodisc - Corbis - Getty/Stone - Digital Stock



Assurance Chasse

Avec AXA, partez à la chasse en toute tranquillité.

1. Vous bénéficiez d'une protection optimale, lorsque vous êtes à la chasse⁽¹⁾.



- Dans le cadre de la garantie **Responsabilité Civile**, AXA vous couvre pour les dommages que vous, vos chiens ainsi que les personnes dont vous êtes responsable, causez à

des tiers, lors d'un acte de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles⁽²⁾.

De plus, vous êtes assuré pour les dommages corporels causés aux membres de votre famille. Vous êtes par ailleurs garanti tout au long de l'année à l'occasion du démontage, nettoyage ou de la manipulation de vos armes de chasse.

- **L'individuelle contre les accidents corporels :**
 - indemnise des frais de traitement restés à votre charge,
 - permet le versement d'un capital en cas d'invalidité permanente ou de décès.

2. Et parce qu'AXA n'oublie personne, vos chiens aussi sont assurés.

Bénéficiez d'une couverture pour :

- Les dommages subis par vos chiens désignés aux conditions particulières, tués ou blessés à l'occasion de la chasse ou de la destruction d'animaux nuisibles⁽³⁾.
- Les dommages causés par vos chiens en toutes circonstances (y compris en dehors des actes de chasse).



- (1) Selon la formule souscrite, les clauses et conditions du contrat.
(2) Exclusion faite des dommages causés aux objets et animaux dont vous êtes propriétaire, locataire ou dont vous avez la garde ou la responsabilité à titre quelconque.
(3) Déduction faite d'une franchise de 40 €.

Votre interlocuteur AXA

Assurance Chasse /

Année 2008/2009
Des garanties adaptées à votre loisir



AXA France IARD. Société anonyme au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Paris • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 • AXA France Vie. Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Paris • AXA Assurance Vie Mutuelle. Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 26, rue Drouot 75009 Paris • Entreprises régies par le Code des Assurances.



Avec AXA,
vos assurances chasses
à partir de 27,33 € TTC/an⁽¹⁾

Tarifs valables au 01/06/08

3 formules au choix, qui s'adaptent à vos besoins et à votre budget.

Formules et tarifs annuels TTC⁽¹⁾

Pour vous-même⁽²⁾

	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Responsabilité civile			
■ Dommages corporels à l'occasion de la chasse ⁽³⁾	illimités	illimités	illimités
■ Dommages corporels en dehors d'un acte de chasse	100 millions d'€	100 millions d'€	100 millions d'€
■ Dommages matériels et immatériels	150 000 €	150 000 €	150 000 €
■ Défense recours	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Garantie individuelle contre les accidents corporels			
■ Frais de traitement	-	-	1 000 €
■ Invalidité permanente	-	15 000 €	60 000 €
■ Décès	-	3 000 €	6 000 €

Tarifs annuels TTC⁽¹⁾

Pour vos chiens de chasse

Capital Mort du chien (€) Capital Frais Vétérinaires	Chien avec ou sans pedigree ou sans justificatif de valeur				Chien avec pedigree, ou avec justificatif de valeur				
	155	310	465	620	775	930	1 085	1 240	
Option 1	0	7,56 €	15,13 €	22,69 €	30,26 €	37,82 €	45,39 €	52,95 €	60,52 €
Option 2	310	57,07 €	64,64 €	72,20 €	79,77 €	87,33 €	94,90 €	102,46 €	110,02 €
	620	106,58 €	114,14 €	121,71 €	129,27 €	136,84 €	144,40 €	151,97 €	159,53 €

Exemple: Vous choisissez un capital mort du chien de 465 € et vous estimez à 620 € les frais de vétérinaire, la cotisation annuelle sera de 121,71 € TTC.

Option 3⁽¹⁾
8,93 € TTC

Responsabilité civile du fait des chiens en toutes circonstances
Dommages corporels 100 M d'€
Dommages matériels 150 000 €

(1) Tarifs valables au 01/06/08.
(2) En tant que chasseur simple particulier.
(3) Y compris du fait des chiens de chasse.

Pour souscrire, c'est facile !

- 1 Remplissez** votre bulletin de souscription ci-contre.
- 2 Établissez** votre chèque du montant total à payer à l'ordre d'AXA.
- 3 Remettez ou renvoyez** votre bulletin de souscription et votre chèque à votre interlocuteur AXA, à l'adresse figurant au dos de ce document.
- 4 Prise d'effet du contrat et prise d'effet des garanties :**
 - votre contrat prendra effet le lendemain 00 h de la date de réception par l'assureur du bulletin de souscription signé et accompagné de votre chèque. Les garanties cesseront de plein droit à la date indiquée aux conditions particulières.
 - En application de l'article L 112-2-1 du code des assurances (fourniture à distance d'opérations d'assurance), vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours à compter de la date de prise d'effet du contrat. Pendant ce délai, vous pouvez renoncer à votre engagement, sans motif, ni pénalité et contre remboursement, en nous envoyant un courrier de renonciation dont vous trouverez un modèle ainsi que nos coordonnées dans la notice d'information ci-joint.
 - Sans renonciation de votre part, les garanties prendront effet à l'issue du délai de 14 jours. Vous pouvez toutefois demander expressément la prise d'effet immédiate des garanties en cochant la case réservée à cet effet dans le bulletin de souscription. Dans ce cas, les garanties prendront effet à la date de prise d'effet du contrat correspondant à la date de réception (le lendemain à 00 h) par l'assureur de votre bulletin de souscription signé et accompagné de votre chèque ; date à laquelle le délai de renonciation de 14 jours commencera à courir.

- 5 Dès réception par l'assureur de votre bulletin de souscription signé et de votre chèque de règlement,** vous recevrez en retour un exemplaire des Conditions Générales et des Conditions Particulières de votre contrat. Il en sera de même de l'attestation si vous avez opté pour la prise d'effet immédiate des garanties. A défaut, cette attestation vous sera envoyée à l'issue du délai de renonciation.



Bulletin de souscription 2008/2009 Assurance Chasse

Renseignements concernant le souscripteur

Nom et prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone :

Renseignements concernant le chasseur

Nom et prénom :
Formule choisie : 1 2 3 Cotisation :€

Renseignements concernant les chiens

Option choisie : 1 2 3

1. Race du chien N° tatouage
Si option 1, capital assuré : (mort du chien)€
Si option 2, capital assuré : (mort du chien)€
(frais vétérinaires)€
Cotisation Option 1 ou Option 2 :€
Si Option 3 choisie, cotisation Option 3 :€

2. Race du chien N° tatouage
Si option 1, capital assuré : (mort du chien)€
Si option 2, capital assuré : (mort du chien)€
(frais vétérinaires)€
Cotisation Option 1 ou Option 2 :€
Si Option 3 choisie, cotisation Option 3 :€

3. Race du chien N° tatouage
Si option 1, capital assuré : (mort du chien)€
Si option 2, capital assuré : (mort du chien)€
(frais vétérinaires)€
Cotisation Option 1 ou Option 2 :€
Si Option 3 choisie, cotisation Option 3 :€

TOTAL à payer :€

(Pour toute souscription à distance) Je reconnais avoir pris connaissance du contenu de la notice d'information relative au contrat d'assurance chasse que j'ai trouvé en pièce jointe au présent dépliant.

Comme cela est indiqué dans le dépliant ci-contre, je reconnais disposer d'un délai de renonciation de 14 jours pendant lequel je peux revenir sur mon engagement et au terme duquel, sans renonciation de ma part, prennent effet les garanties d'assurance chasse.

Je demande expressément, en cochant la case ci-contre , la prise d'effet immédiate (le lendemain 00 h de la réception par l'assureur de mon bulletin de souscription + chèque) des garanties d'assurance chasse que je souscris.

Je règle par : chèque (à l'ordre d'AXA)

Fait à : **Signature :**
le :

"Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'Article 32 de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée, du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances. J'autorise l'assureur, responsable du traitement dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution du contrat d'assurance, à communiquer les réponses ainsi que les données me concernant qu'il pourrait ultérieurement recueillir à l'occasion de la gestion ou de l'exécution de mon contrat, à ses intermédiaires d'assurances, réassureurs, organismes professionnels habilités et sous traitants dans la mesure où cette transmission est nécessaire à la gestion et à l'exécution du contrat. Je l'autorise également à utiliser mes données dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient. Je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA - Service Information Clients 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE Cedex - pour toute information les concernant. Je reconnais être informé(e) que les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale auxquelles je peux m'opposer en cochant la case ci-contre .